nationale à faire des recommandations qui empêcheraient l'inondation de la vallée de la Skagit, mais que les recommandations doivent porter sur des mesures qui en diminueraient les conséquences sur l'environnement.

C'est ainsi que j'interprète les attributions après les avoir lues le plus attentivement que je pouvais dans le peu de temps que j'ai eu. La Commission n'a pas le pouvoir de remettre en question la décision de 1942, ni de retirer d'aucune manière le droit accordé alors et dans les décrets et ententes postérieures au sujet de l'inondation de la vallée du Skagit. La Commission est simplement autorisée à recommander les moyens d'atténuer les dommages qui pourraient résulter de l'opération. C'est mon interprétation du mandat, monsieur l'Orateur. Sans vouloir me montrer injuste, j'ajoute que même s'il neigeait quand j'ai visité la vallée de la Skagit, j'ai pu la voir et, monsieur l'Orateur, j'ai la nette impression qu'il neige aujourd'hui à la Chambre des communes.

• (2.30 p.m.)

M. Mark Rose (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, la controverse au sujet de la vallée du Skagit est devenue symbolique pour les habitants de la Colombie-Britannique. Ils s'inquiètent de plus en plus et s'émeuvent du projet d'inondation de la vallée du Skagit aux fins pour lesquelles cette inondation serait provoquée. Elle est devenue symbolique parce que, dans l'ensemble, les Canadiens ne veulent plus se contenter de couper le bois ou de puiser l'eau pour nos voisins du Sud.

Il y a déjà quelque temps maintenant que nous nous intéressons à cette question. Il y a un peu plus d'un an, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) m'a fait savoir en réponse à une question qu'avant qu'aucune autorisation définitive ne soit accordée, il faudrait qu'une demande soit présentée à la Commission fédérale de l'énergie aux États-Unis et au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources au Canada. Apparemment, le gouvernement a changé d'avis. Je ne puis qu'en soupçonner les raisons.

Des deux côtés de la frontière, des techniciens de la conservation et de l'écologie ne se contentent plus de s'occuper de l'environnement uniquement en dilettantes, et ils mettent en place les éléments destinés à assurer une meilleure qualité de vie. Nous commençons de reconnaître que la conservation de notre environnement est vraiment utile, particulièrement par contraste avec la spoliation ou l'exploitation d'une région donnée à des fins précises. L'environnement en soi est une valeur qu'il faut protéger.

Évidemment, le gouvernement s'est adressé à la Commission mixte internationale, plutôt qu'à un autre organisme indépendant, pour étudier cette question. Ce serait là le meilleur moyen—et j'espère me tromper—de s'accorder un délai de six mois. Évidemment, certains d'entre nous voudraient voir annuler les accords de 1942 et de 1967. Il s'agit du tout premier, conclu en 1942 avec l'approbation de la Commission, et de l'autre, conclu entre la société Seattle City Light et le gouvernement de la Colombie-Britannique en 1967. Les rapports du gouvernement avec la Commission sont très délicats, car toute initiative qui semblerait une ingérence dans les activités de l'organisme bouleverserait de nombreuses autres

entreprises qui relèvent de la compétence de la Commission tout le long de notre frontière étendue et jusqu'ici non défendue.

Le gouvernement du Canada peut carrément annuler l'accord, mais il a choisi cet autre moyen, qui, j'en suis persuadé, plaira au premier ministre de la Colombie-Britannique, car il a pour effet de tirer celui-ci d'un mauvais pas. Il lui plaira aussi, je pense, parce qu'il s'agit ostensiblement d'une seconde étude du problème, et la Commission mixte internationale qui, initialement, avait approuvé le programme est maintenant chargée d'en poursuivre l'examen. Autrement dit, il n'y aura pas d'appel désintéressé dans ce cas-ci. On pourrait, je pense, nous excuser de manifester un peu de cynisme et de croire que cette enquête ne représente peut-être rien de plus qu'une façon de se disculper, une apparence d'action.

A mon avis, il aurait été beaucoup plus facile à la Chambre de se prononcer sur la question si le ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis) avait indiqué si le gouvernement avait ou non eu des discussions avec le gouvernement de la Colombie-Britannique sur le coût d'une nouvelle négociation de l'accord ou de l'annulation définitive de celui-ci. Il me semble que le partage des 8 millions de dollars déjà dépensés par la Seattle City Light aurait dû être possible. Nous pourrions aussi parler de l'indemnité annuelle à la Colombie-Britannique qui n'est que de \$35,000, quand nous savons fort bien que les bénéfices en aval auraient dû produire au moins un million de dollars selon la formule relative au fleuve Columbia.

Je vois que vous vous impatientez un peu, monsieur l'Orateur, et vous promets de me taire dans un instant. Je crois que le chef de l'opposition (M. Stanfield) a mis le doigt sur la plaie en disant qu'il s'agissait d'une simple étude écologique puisque nous n'avions aucune assurance qu'il ne s'agissait que de cela et que rien ne disait que le projet n'irait pas de l'avant, quoiqu'en dise la Commission. Je dirai en guise de conclusion que peu importe en réalité le nombre d'audiences qu'on convoquera et le nombre d'études qu'on fera faire, car la grande majorité des habitants de la Colombie-Britannique veut qu'on mette fin définitivement à ce projet d'inondation de la vallée du Skagit.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'une des premières références à cette question remonte au discours du Trône du 13 octobre 1970, et qu'en plusieurs occasions on y a fait allusion, nous sommes heureux de constater qu'une enquête a été demandée à la Commission mixte internationale, en vue d'établir les conséquences possibles de l'élévation du niveau du lac Ross, ce qui entraînerait peut-être l'inondation d'une de nos belles vallées de la Colombie-Britannique.

Évidemment, si cela se produisait, notre pays en souffrirait, mais je crois que si la Commission mixte internationale est disposée à effectuer une étude sérieuse et se donne la peine de consulter les écologistes et autres scientifiques, en vue d'établir les conséquences possibles de ce geste, la chose ne se produira pas et la ville de Seattle trouvera un autre moyen de s'approvisionner en électricité.